

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2013, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absente madame la conseillère Eve Sapina.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 janvier 2013 ouverte.

RÉSOLUTION 2013-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié au point 10.2 en retranchant dans le titre « et ses jeunes bénévoles » :

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2012
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2012
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-18-1 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 425-1 modifiant le Règlement numéro 425 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro E-446 décrétant une dépense de 4 085 825 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser divers travaux de réfection et de réhabilitation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, sur une partie des rues Milton, Ostiguy, Parkview, Auclair, Rose, Prince-Edward, Brighton, Kingston et Princeton

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 22 janvier au 20 mai 2013 – Monsieur le conseiller Normand Grenier
- 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
- 6.3 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
- 6.4 Reconduction du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014
- 6.5 Demande d'une carte de crédit pour un employé du Service des travaux publics, monsieur Julien Gauthier – Limite de crédit de 1 000 \$
- 6.6 Octroi d'un mandat professionnel à monsieur Yves Landry – Consultant pour le Service d'urbanisme
- 6.7 Ott Café Jeunesse – Remise d'un solde résiduel à la Ville d'Otterburn Park

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 décembre 2012 au 16 janvier 2013
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2013-01-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 321, rue des Sables
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 152, rue du Prince-Edward

9. Travaux publics

- 9.1 Travaux d'aménagement d'une surface en béton à l'école Mountainview – Adjudication d'un contrat de services professionnels (surveillance des travaux) à la firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils
- 9.2 Fourniture et installation de modules et d'accessoires de jeux – Parc de planche à roulettes – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – TechSport inc.
- 9.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande de soutien financier – Monsieur Cédric Sapina Gaudreau

- 10.2 Félicitations à l'organisme la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres et ses jeunes bénévoles – Participation à un concours organisé par l'organisme Centraide
- 10.3 Octroi d'une contribution financière – Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire pour la 100e parution de Cahier d'histoire
- 10.4 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Exposition concours Salon d'automne 150 variations sur un thème – Octroi d'une contribution financière
- 10.5 Disposition des livres, des revues et autres documents de la bibliothèque municipale de la Ville d'Otterburn Park

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Voeux pour 2013

Monsieur le maire adresse ses meilleurs voeux pour la nouvelle année 2013.

2. Décès de la mère de monsieur le conseiller Richard Ruest

Monsieur le maire offre ses plus sincères condoléances à monsieur Ruest et aux membres de sa famille.

3. Persévérance scolaire du 11 au 15 février 2013

La semaine de la persévérance scolaire se déroulera du 11 au 15 février 2013 et permet, entre autres, de parrainer un jeune ayant des difficultés scolaires.

4. Défi 5/30

La Ville d'Otterburn Park a lancé un défi à la Ville de Carignan. Cette dernière a accepté de le relever. L'inscription se fera prochainement.

5. Centre Action Bénévole – Partage de Noël 2012

Félicitations à monsieur Éric Allard, pompier à la Ville d'Otterburn Park, pour son implication auprès de trente-cinq (35) foyers d'Otterburn Park qui ont profité de ses services.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

1. RIEVR

L'année 2012 est la meilleure année au niveau de notre baisse de consommation en eau.

2. Dîner des aînés

Soixante-dix (70) personnes ont participé au dîner, une belle réussite.

3. Appui autochtones

Monsieur Ruest souhaite apporter son appui à tous les autochtones pour leur position et revendication qui font l'actualité.

Monsieur le conseiller Normand Grenier

1. Comité de sécurité municipal

La première rencontre du comité de sécurité municipal aura lieu le 6 février 2013.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h07 à 20h13 :

1. Laurent Caron État de certaines rues de la Ville

RÉSOLUTION 2013-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2012, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2013-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2012, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 399-18-1 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 janvier 2013.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 425-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425 CONCERNANT L'INSTALLATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 425-1 modifiant le Règlement numéro 425 concernant l'installation

d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 18 janvier 2013.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro E-446

**RÉSOLUTION
2013-01-004**

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-446 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 085 825 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE, SUR UNE PARTIE DES RUES MILTON, OSTIGUY, PARKVIEW, AUCLAIR, ROSE, PRINCE-EDWARD, BRIGHTON, KINGSTON ET PRINCETON

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro E-446.

**RÉSOLUTION
2013-01-005**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 JANVIER AU 20 MAI 2013 – MONSIEUR LE CONSEILLER NORMAND GRENIER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE monsieur Normand Grenier, conseiller municipal du district Au pied de la montagne, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 22 janvier au 20 mai 2013.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le maire, Gérard Boutin, ainsi que monsieur le conseiller, Normand Grenier, déposent à la présente séance leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour pour la prochaine année et le conseil en prend acte.

**RÉSOLUTION
2013-01-006**

DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION
2013-01-007**

RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la reconduction du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection formulée dans une fiche de présentation adressé aux membres du conseil municipal en date du 9 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE madame Nathalie Simard et messieurs Antoine Bruno, Jean-Luc Dion, Gustave Guilbert, Dominic Ouellet et Pierre Simard soient de nouveau nommés à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, conditionnellement à ce que chacun des membres remette les documents demandés par le comité de sélection.

**RÉSOLUTION
2013-01-008**

DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR UN EMPLOYÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR JULIEN GAUTHIER – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000 \$

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins du Service des travaux publics de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour un employé col bleu et chef d'équipe remplaçant du Service des travaux publics, monsieur Julien Gauthier, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION
2013-01-009**

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À MONSIEUR YVES LANDRY – CONSULTANT POUR LE SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer du travail normalement dévolu à un directeur de l'urbanisme dans une Ville pour la réalisation de la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, monsieur Yves Landry a occupé temporairement le poste d'assistant urbaniste du Service de l'urbanisme de la Ville jusqu'au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services professionnels de soutien technique en urbanisme de monsieur Yves Landry, urbaniste, pour le bénéfice dudit Service afin de compléter le processus de refonte réglementaire;

CONSIDÉRANT que le mandat octroyé à monsieur Landry sera temporaire et à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013 à un taux horaire de 90 \$, plus les taxes applicables sans excéder 1 550 \$, taxes incluses;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'OCTROYER un mandat temporaire de services professionnels de soutien technique en urbanisme à monsieur Yves Landry pour permettre au Service d'urbanisme de la Ville de réaliser le processus d'adoption de la refonte règlementaire en urbanisme;

QUE ledit mandat soit d'une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013 et à un taux horaire de 90 \$, plus les taxes applicables sans excéder 1 550 \$, taxes incluses.

QUE les fonds nécessaires au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-419.

**RÉSOLUTION
2013-01-010**

**OTT CAFÉ JEUNESSE – REMISE D'UN SOLDE RÉSIDUEL À LA VILLE D'OTTERBURN
PARK**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a versé par le passé des aides financières significatives à l'organisme Ott Café Jeunesse pour lui permettre d'opérer un service d'accueil et un lieu de rassemblement pour effectuer diverses activités pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé au Ott Café Jeunesse de remettre à la Ville, tout montant résiduel au 1^{er} septembre 2011 résultant de toute aide financière reçue par cette dernière;

CONSIDÉRANT que le Ott Café Jeunesse devra verser à la Ville au plus tard le 1^{er} février 2013, un montant de 10 000 \$, représentant le montant résiduel de son administration au 1^{er} septembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la remise du solde résiduel de 10 000 \$ en provenance de l'organisme Ott Café Jeunesse;

QUE la totalité dudit montant soit utilisée pour les fins de l'aménagement du parc de planche à roulettes.

**RÉSOLUTION
2013-01-011**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 DÉCEMBRE 2012 AU 16
JANVIER 2013**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 décembre 2012 au 16 janvier 2013 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 16 janvier 2013 689,85 \$

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 31 781,92 \$

Liste au 16 janvier 2013 451 892,80 \$

Chèques n^{os} 9509 à 9511, 9513 à 9535 493 403,30 \$

Déboursés par retraits bancaires 253 904,64 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 231 672,51 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2013-01-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2013-01-01. Elle y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

RÉSOLUTION 2013-01-012

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 321, RUE DES SABLES

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application stricte de la réglementation nécessiterait une démolition, ce qui représente un préjudice sérieux pour le demandeur;

CONSIDÉRANT que les voisins sont relativement éloignés, la situation ne leur occasionnant pas de préjudice;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été octroyé par la Ville sans préciser la marge arrière et selon le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme de la Ville, il est difficile de prouver que les travaux n'ont pas été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que des dérogations d'ampleur similaire ont déjà été octroyées par la Ville;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-68-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

RÉSOLUTION 2013-01-013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 152, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les orientations du plan d'urbanisme en matière de qualité de vie et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que sans l'obtention de la dérogation mineure demandée, l'application en vigueur du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des immeubles voisins peuvent continuer à jouir de leur droit de propriété, malgré la dérogation mineure accordée le cas échéant;

CONSIDÉRANT que les travaux en cours ou déjà exécutés ont fait l'objet d'un permis ou d'un certificat lorsqu'ils sont exigibles, et ont été exécutés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-69-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2013-01-014**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE EN BÉTON À L'ÉCOLE MOUNTAINVIEW – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (SURVEILLANCE DES TRAVAUX) À LA FIRME D'INGÉNIEURIE CONSUMAJ, EXPERTS CONSEILS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite implanter un parc de planche à roulettes sur une partie du terrain de l'école Mountainview;

CONSIDÉRANT que, pour assurer la réalisation de ce projet, il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une surface en béton d'environ 100 pieds par 50 pieds;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le recours aux services professionnels d'un ingénieur, pour les fins suivantes, notamment :

- procéder au relevé de terrain;
- réaliser :
 - la conception de la dalle de béton avec le drainage, le cas échéant;
 - la préparation des plans et devis;
 - la surveillance de la mise en place du béton;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de services professionnels à usage exclusif de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne les services professionnels de la firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils, pour les fins décrites plus haut, pour des honoraires professionnels de 7 200 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2013-01-015**

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES ET D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC DE PLANCHE À ROULETTES – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TECHSPORT INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture et l'installation de modules et d'accessoires de jeux pour le parc de planche à roulettes a été lancé conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 5 juin 2012, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités;

CONSIDÉRANT que le résultat final est le suivant, à savoir :

Soumissionnaires	Pointage
TechSport inc. :	82/100
Tessier Récréo-Parc inc. :	76/100
ABC Récréation Qc inc. :	49/100

CONSIDÉRANT que les trois soumissionnaires ont soumis le prix de 65 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit TechSport inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de modules et d'accessoires de jeux pour le parc de planche à roulettes, pour un prix de 65 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION
2013-01-016**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS-VOLET 1.5**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a pris connaissance du « Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 1.5 » et souhaite réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de réfection d'égouts sanitaires;

CONSIDÉRANT que la Ville veut modifier la demande déjà effectuée au « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » dans le cadre des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et de réfection des égouts sanitaires du secteur de la rue Milton segment 124, 136 et 280;

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites sanitaires du secteur de la rue Milton segment 124, 136 et 280;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage à respecter les modalités du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites du secteur de la rue Milton segment 124, 136 et 280;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité, notamment quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM sous-volet 1.5;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire des documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la subvention gouvernementale;

QUE monsieur Daniel Desnoyers, directeur général de la Ville soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif au projet de du secteur de la rue Milton segment 124, 136 et 280 dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

**RÉSOLUTION
2013-01-017**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MONSIEUR CÉDRIC SAPINA GAUDREAU

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de soutien financier de la part de monsieur Cedric Sapina Gaudreau, athlète dans la discipline du football, afin qu'il puisse participer au camp de formation élite de l'école de football Bruno Heppell;

CONSIDÉRANT que ce soutien financier a également pour but de l'aider dans la poursuite de son entraînement et l'atteinte de hauts standards dans la discipline;

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park prévoit, entre autre, de favoriser la participation des otterburnois à des événements sportifs ou culturels d'envergure où l'excellence est mise à profit;

CONSIDÉRANT qu'il y a de modifier l'article 6.3 de ladite politique afin d'y lire que la Ville d'Otterburn Park favorise la participation des otterburnois à des événements ou camps sportifs ou culturels d'envergure où l'excellence est mise à profit;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park accorde une contribution financière de 50 \$ à monsieur Cedric Sapina Gaudreau afin de l'encourager à poursuivre sa carrière sportive;

QUE la Ville d'Otterburn Park modifie en conséquence et tel que prescrit par la présente résolution, la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2013-01-018**

FÉLICITATIONS À L'ORGANISME LA MAISON DES JEUNES DES QUATRE FENÊTRES – PARTICIPATION À UN CONCOURS ORGANISÉ PAR L'ORGANISME CENTRAIDE

CONSIDÉRANT que des jeunes de l'organisme la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres et l'équipe d'animation du point de service d'Otterburn Park, le

« SPOT » ont présenté un court vidéo à l'organisme Centraide dans le cadre du concours ayant pour thème « ensemble c'est toujours mieux »;

CONSIDÉRANT que la maison des jeunes a remporté le 1^{er} prix décerné par Centraide dans le cadre dudit concours et que leur vidéo est disponible en ligne via internet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal félicite les jeunes de l'organisme la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres et l'équipe d'animation, plus particulièrement ceux du point de service d'Otterburn Park, le « SPOT », pour leur initiative dans le cadre de ce concours et souligne leur succès.

**RÉSOLUTION
2013-01-019**

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE BELOEIL – MONT-SAINTE-HILAIRE POUR LA 100^E PARUTION DE CAHIER D'HISTOIRE

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire veut publier le 100^e numéro de *Cahier d'histoire*;

CONSIDÉRANT que ce cahier d'histoire est composé de plusieurs textes d'auteurs de la région et porte le titre suivant, à savoir : *Notre histoire, notre mémoire, hommage aux bâtisseurs*;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, une contribution financière de 250 \$ afin de soutenir cet organisme dans le cadre de ce projet.

**RÉSOLUTION
2013-01-020**

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINTE-HILAIRE – EXPOSITION CONCOURS SALON D'AUTOMNE 150 VARIATIONS SUR UN THÈME – OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat du Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire, prenant la forme d'une commandite d'une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$ dans le cadre de l'exposition concours annuelle *Salon d'automne 150 variations sur un thème* qui se tiendra du 27 septembre au 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue au développement des arts visuels dans la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « Offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises »;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à *Otterburn Park*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à « Soutenir et enrichir l'identité culturelle » et à « Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte de s'associer à cet événement et commandite une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$.

**RÉSOLUTION
2013-01-021**

**DISPOSITION DES LIVRES, DES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT la fermeture de la bibliothèque municipale de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la Ville organise une vente de livres, de revues et autres documents usagés de langues française et anglaise pour tous les âges et offerts à prix modiques afin de disposer de cet inventaire;

CONSIDÉRANT que la vente aura lieu pour le bénéfice des résidents otterburnois, le samedi 9 février 2013 à compter de 9h00 jusqu'à 15h00, à la bibliothèque municipale d'Otterburn Park et n'est pas destinée aux libraires ni aux revendeurs;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de cette vente, les organismes suivants, soit Les Bosquets Albert Hudon, le Community Learning Center (CLC) de l'école Mountainview et le Centre Action Inter Culture Partage seront autorisés à prendre possession, selon cet ordre et à titre gratuit, de tous livres, revues ou autres documents usagés n'ayant pas été vendus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 janvier 2013;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal autorise, conformément aux prescriptions de la présente résolution, la disposition de livres, de revues et autres documents usagés en provenance de la bibliothèque municipale de la Ville d'Otterburn Park.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h38 à 20h42 :

1. **Laurent Caron** **Hygiène – Verres dans la salle communautaire**
2. **Dominique Phaneuf** **Budget de 2013 – Terrains vacants**

**RÉSOLUTION
2013-01-022**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h43.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière